H...

Les lois de la IIIe République

En 1870, la République est à nouveau proclamée. C'est un régime **parlementaire**, c'est-à-dire que le pouvoir est partagé entre la **Chambre des députés** et le **Sénat**. Le **président de la République** ne peut pas prendre de décision seul. Depuis 1848, tous les français (hommes) votent aux élections. C'est donc un régime **démocratique*** qui instaure de nouvelles lois pour donner d'encore plus grandes libertés aux français :

- 1881 : liberté d'opinion, liberté d'expression (presse)
- 1901 : liberté de se réunir et de créer des associations
- 1905 : séparation de l'Eglise et de l'Etat (ce qui est public est laïc)

C'est à cette époque que sont installés tous **les symboles de la République** que nous connaissons et utilisons aujourd'hui officiellement.

***démocratique** : dont la souveraineté (le pouvoir) vient du peuple, par le vote

« Le triomphe de la République »

La figure de la République au centre, en rouge, porte le bonnet phrygien et le drapeau français.

Un ange « éclaire » le monde grâce à elle.

Deux angelots tiennent ce que permet la République : « le suffrage universel » et « Les Droits de l'Homme ».

La République est au-dessus les autres régimes politiques, elle écrase les privilèges, la monarchie et l'empereur ainsi que la guerre qu'il incarne.

Enfin, le peuple, français de toutes classes sociales confondues, sont en masse derrière elle, signe de soutien à la République.